

École normale supérieure – concours B/L

Épreuve orale commune de sociologie

Session 2026

Jury : Laure Flandrin et Benjamin Lemoine

Une nouvelle noblesse d'État ?

Le dossier comporte 8 pages numérotées de 1 à 8

Document 1. La noblesse d'État	2
Document 2. Circulations public-privé	3
Document 3. Carrières des élèves de l'ENA.....	4
Document 4. L'emploi occupé dix ans après la sortie de l'ENA par cohorte (%).....	5
Document 5. Les formations en économie et gestion par corps et cohorte, données cumulables.....	6
Document 6. Mobilités vers le secteur privé dans certains corps et services supérieurs de la fonction publique.....	7
Document 7. Activités de la haute autorité pour la transparence de la vie publique ...	8

Document 1. La noblesse d'État

« S'il n'est sans doute pas de groupe dirigeant qui ait réuni plus d'assurances – titre de propriété, titre scolaire et, parfois, titre de noblesse – que la grande noblesse d'État, il n'en est pas qui doive donner autant d'assurances : notamment en matière de compétence et de dévouement à l'universel. Aussi n'est-il rien de ce qui peut en être dit qui ne soit à double face : si, hégéliens sans le savoir, les technocrates s'arrogent spontanément les privilèges de la « classe universelle », ils sont obligés d'invoquer l'universel pour exercer leur domination et ils ne peuvent manquer d'être pris à leur propre jeu et de soumettre leur pratique à des normes prétendant à l'universalité. Ils se pensent comme les agents nécessaires d'une politique nécessaire, capable de faire le bonheur du peuple malgré lui, et ils sont par exemple convaincus que, en réformant l'organisation et les processus de décision dans les grandes entreprises privées, la « révolution managériale » permet de faire l'économie d'une révolution en matière de droits de propriété ; mais, dans la même mesure, ils se sentent tenus de penser dans une perspective « sociale », de se conduire en agents de l'État plus qu'en hommes d'affaires et de fonder leurs décisions sur la « neutralité » de l'« expertise » et sur l'éthique du « service public ». (...) Les luttes proprement politiques ayant pour enjeu le pouvoir sur l'État, et, du même coup, sur les règles et les procédures qui contribuent à définir les rapports de force au sein du champ du pouvoir et à en contrôler la manipulation, ne doivent pas faire oublier les luttes souterraines qui se déroulent en permanence à travers l'anarchie apparente des stratégies de reproduction, mais aussi au travers des luttes collectives entre des corps, des groupes de pression, des partis, etc., et qui, comme celles qui ont pour enjeu aujourd'hui la conservation ou la transformation de l'institution scolaire ou, plus exactement, de la structure du champ des institutions scolaires chargées de la reproduction du champ du pouvoir, affectent profondément et durablement les rapports de force au sein du champ du pouvoir et enferment le véritable principe des prises de position dans les luttes politiques pour le pouvoir sur l'État. On voit bien que, quels qu'en soient les motifs ou les mobiles, ces luttes entre les dominants font nécessairement entrer dans le champ du pouvoir un peu de cet universel – raison, désintéressement, civisme, etc. – qui, issu des luttes antérieures, est toujours une arme symboliquement efficace dans les luttes du moment. Et, tout en se gardant de proférer de ces jugements sur les mérites comparés des régimes que l'on identifie souvent à la « philosophie politique », on peut avancer que les progrès dans la différenciation des pouvoirs sont autant de protections contre la tyrannie, entendue, à la manière de Pascal, comme un empiètement d'un ordre sur un autre ou, plus précisément, comme une intrusion des pouvoirs associés à un champ dans le fonctionnement d'un autre champ. Non seulement parce que les dominés peuvent toujours tirer parti ou profit des conflits entre les puissants, qui, bien souvent, ont besoin de leur concours pour triompher dans ces conflits. Mais aussi parce qu'une des armes majeures dans ces luttes entre les dominants est l'universalisation symbolique des intérêts particuliers qui, même si elle est entreprise à des fins de légitimation ou de mobilisation, fait inévitablement avancer l'universel ».

Source : Extraits de Pierre Bourdieu, *La noblesse d'État*, Paris, éditions de minuit, 1989.

Document 2. Circulations public-privé

Quand, en septembre 2007, *Le Canard enchaîné* indique que Jean-François Copé, président du groupe parlementaire majoritaire, travaille parallèlement depuis plusieurs mois au cabinet Gide, la nouvelle fait figure de révélation de l'attrait inédit des politiques pour la robe d'avocat. Les prestations de serment d'hommes politiques de premier plan qui se succèdent à un rythme soutenu dans les mois qui suivent suscitent une curiosité nouvelle des journalistes. Ces derniers multiplient les articles sur ce nouveau mélange des genres : à quelques semaines d'intervalle, l'ancien Premier ministre Dominique de Villepin et son successeur au secrétariat général de la présidence de la République, Frédéric Salat-Baroux, deux incarnations de l'élite politico-administrative française, prêtent ainsi serment au barreau de Paris, créant, pour l'un, son propre cabinet (SAS Villepin International, janvier 2008) et rejoignant, pour l'autre, le très réputé cabinet américain Weil Gotshal & Manges (novembre 2007). (...) Ce pantouflage vers le barreau d'affaires interroge en effet d'abord par sa nouveauté, puisqu'il fait suite à une période, celle du tournant des années 1980, où les flux entre la profession d'avocat et les élites politiques et administratives étaient devenus quasi inexistantes (...) La République n'est plus une « République des avocats », et le vivier que constituait l'avocature pour la profession politique s'est de longue date asséché. Quant au circuit traditionnel du pantouflage des hauts fonctionnaires, il se déploie historiquement vers le secteur privé des grandes banques, des secteurs stratégiques et des entreprises proches de la commande publique, sans jamais passer par les cabinets d'avocats. On est loin en somme ici du pantouflage classique, tel qu'on l'observait dans la France des années 1970, qui formait en quelque sorte le prolongement d'une forme de prééminence de l'État et de ses grands corps sur l'économie mixte à la française. Mais l'attrait du barreau d'affaires intrigue aussi par son ampleur. Bien au-delà des personnalités politiques de premier plan, qui forment la partie émergée de l'iceberg, c'est tout un ensemble bien plus large d'anciens présidents de section du Conseil d'État, de secrétaires généraux de l'Élysée, de jeunes maîtres des requêtes au Conseil d'État, de directeurs d'unité au service de la législation fiscale, de membres de cabinets ministériels ou de fonctionnaires des diverses agences de régulation des marchés, bref toute une frange de l'élite politico-administrative, qui rejoint aujourd'hui les cabinets d'avocats d'affaires de la place de Paris, qu'ils battent pavillon français (Gide, August & Debouzy, Darrois Villey Maillot Brochier, Veil Jourde), britannique ou américain (White & Case, Cleary Gottlieb, Stein Hamilton, Clifford Chance). (...) Classiquement, la science politique a interrogé les connexions entre la société et les espaces politiques et administratifs, soit par le prisme des filières d'accès, notamment à la profession politique, soit par celui des voies de sortie (ou pantouflage) au terme d'une carrière administrative. Pourtant, cette problématique traditionnelle en termes d'arrivées et de départs ne permet plus aujourd'hui de rendre compte du caractère protéiforme et non linéaire des mobilités, ni du caractère flou et poreux des frontières qui existent aujourd'hui entre les espaces politiques et administratifs et les professionnels du conseil, qu'ils soient avocats, lobbyistes, banquiers, etc.

Source : Pierre France et Antoine Vauchez, *Sphère publique, intérêts privés : enquête sur un grand brouillage*, Paris, Presses de sciences po, 2017

Document 3. Carrières des élèves de l'ENA

Population des trois cohortes de l'enquête et corps de sortie

	1969-1970	1989-1990	1999-2000
N	195	220	205
Démissionnent et renoncent à la fonction publique pour aller dans le privé	9,2 %	0 %	2,5 %
Grands corps (Conseil d'État, Cour des Comptes, Inspection des Finances)	14,9 %	16,8 %	18,1 %
Administrateurs civils au ministère des Finances	16,9 %	20 %	14,7 %
Corps préfectoral	11,3 %	6,8 %	11,3 %
Administrateurs civils autres ministères	31,3 %	29,5 %	20,6 %
Affaires étrangères	9,2 %	9,1 %	8,8 %
Tribunaux administratifs	2,6 %	6,8 %	10,8 %
Autres corps (dont administrateurs de la ville de Paris, conseillers commerciaux et inspecteurs des affaires sociales) et conseillers CRC	4,6 %	10,9 %	13,2 %

Conseiller CRC = Conseiller à la Chambre Régionale et territoriale des Comptes, Cour des comptes.

Note : « Pour répondre aux questions concernant l'évolution des élites administratives sur le temps long de la Ve République, on a mené une enquête sur trois cohortes d'anciens élèves de l'ENA. Pour ce faire, on a pris deux fois deux promotions, d'une part les promotions Jean Jaurès et Robespierre de 1969 et de 1970 et, d'autre part, les promotions Liberté-Egalité-Fraternité et Jean Monnet de 1989 et 1990. À ces deux cohortes, on en a ajouté une troisième, de contrôle, composée des promotions Cyrano de Bergerac de 1999 et Averroès de l'an 2000. Chaque cohorte est composée de deux promotions afin de disposer d'effectifs suffisants (respectivement 195, 220 et 205 fonctionnaires) et de lisser les résultats qui sont dès lors moins dépendants des circonstances exceptionnelles que peut connaître une promotion. Les données biographiques proviennent de diverses sources (Bottin administratif, fiches de la Société générale de presse, Who's Who en France, notamment) ».

Source : Luc Rouban, « La norme et l'institution : les mutations professionnelles des énarques de 1970 à 2010 », *Revue française d'administration publique*, 2014, 3-4, n° 151-152, éditions Institut national du service public.

Document 4. L'emploi occupé dix ans après la sortie de l'ENA par cohorte (%)

	Cohorte 1969 : situation en 1980			Cohorte 1989 : situation en 2000			Cohorte 1999 : situation en 2010		
	1	2	3	1	2	3	1	2	3
Variation au sein de chaque cohorte									
Cabinets ministériels	10	12,7	17,2	8,6	7,4	13,5	7	12,7	5,4
Entreprise privée	8,3	9,5	17,2	14,5	19,8	40,5	9,5	16,7	32
Politique nationale	0,6	0	0	1,8	3,3	2,7	1	1	0
Direction ministérielle ²⁴	1,1	1,6	3,4	2,3	0,8	5,4	13	12,7	16,2
Établissement public, agence ²⁵	10	7,9	10,3	8,6	9,1	13,5	15	15,7	5
Poste administratif	70	68,3	51,7	64,1	59,5	24,3	54	40,2	40,5

Note : **1** données moyennes ; **2** données pour les énarques ayant passé le concours externe ; **3** données pour les membres des grands corps.

Source : Luc Rouban, « La norme et l'institution : les mutations professionnelles des énarques de 1970 à 2010 », *Revue française d'administration publique*, 2014, 3-4, n° 151-152, éditions Institut national du service public.

Document 5. Les formations en économie et gestion par corps et cohorte, données cumulables

Cohorte	Binôme Droit + IEP			Diplôme en économie			École de commerce		
	1969	1989	1999	1969	1989	1999	1969	1989	1999
Grands corps	45 % (N=13)	32 % (N=12)	11 % (N=4)	10 % (N=3)	35 % (N=13)	49 % (N=18)	10 % (N=3)	27 % (N=10)	78 % (N=14)
AC Finances	49 % (N=16)	25 % (N=11)	33 % (N=10)	12 % (N=4)	16 % (N=7)	37 % (N=11)	3 % (N=1)	9 % (N=4)	35 % (N=7)
Corps préfectoral	68 % (N=15)	33 % (N=5)	9 % (N=2)	18 % (N=4)	0	22 % (N=5)	0	0	22 % (N=2)
AC	38 % (N=23)	20 % (N=13)	5 % (N=2)	10 % (N=6)	17 % (N=11)	12 % (N=5)	6 % (N=4)	2 % (N=1)	9 % (N=2)
Affaires étrangères	68 % (N=12)	30 % (N=6)	22 % (N=4)	6 % (N=1)	10 % (N=2)	28 % (N=5)	6 % (N=1)	0	40 % (N=4)

AC = Administrateur civil. Les administrateurs civils sont, entre 1945 et 2021, le principal corps de hauts fonctionnaires de la fonction publique d'État en France. En 2021, le corps des administrateurs civils est remplacé par celui des administrateurs de l'État. Ce dernier englobe non seulement les anciens administrateurs civils, mais aussi les membres du corps diplomatique et d'autres.

Source : Luc Rouban, « La norme et l'institution : les mutations professionnelles des énarques de 1970 à 2010 », *Revue française d'administration publique*, 2014, 3-4 n°151-152, éditions Institut national du service public.

Document 6. Mobilités vers le secteur privé dans certains corps et services supérieurs de la fonction publique

<i>Corps et services</i>	Effectifs du corps	Nombre de mobilités dans le secteur privé en 2023	Effectif du corps en fonction dans le secteur privé au 31/12/2023	Part de l'effectif du corps en fonction dans le secteur privé au 31/12/2023 (en %)
<i>Inspection des finances</i>	184	6	49	27
<i>Conseil d'État</i>	300	Non communiqué	21	7
<i>Cour des comptes</i>	400	5	30	7,5
<i>Inspection générale de l'administration</i>	65	Non communiqué	2	3
<i>Inspection Générale des affaires sociales</i>	153	4	10	6,5
<i>Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche</i>	46	1	4	8,7
<i>Administrateur de l'Insee et inspecteur général de l'Insee</i>	747	7	55	7,4
<i>Ingénieur des mines</i>	913	19	264	29
<i>Ingénieurs des ponts, des eaux et forêts</i>	2 790	27	339	12,1
<i>Ingénieur de l'armement</i>	779	17 dont 8 en ouverture	82	10,5
<i>Directeur d'hôpital</i>	2969	Non communiqué	59	2

Source : Cour des comptes

Source : « Les mobilités entre les secteurs public et privé - Un encadrement très inégal selon les fonctions publiques, des ajustements nécessaires », Cour des comptes, remis le 14 mai 2025

Document 7. Activités de la haute autorité pour la transparence de la vie publique

7. a Nombre de demandes d'autorisation de mobilité vers le secteur privé effectuées auprès de l'autorité hiérarchique (incluant les dossiers instruits par les administrations et par la HATVP)

<i>Administrations saisies</i>	2020	2021	2022	2023
<i>Inspection générale des finances (IGF)</i>	4	5	5	7
<i>Cour des comptes (personnel magistrat)</i>	1	1	3	3
<i>Inspection générale des affaires sociales (IGAS)</i>	1	0	5	4
<i>Ministères économiques et financier (MEF) - administration centrale *</i>	3	3	7	30
<i>MEF hors administration centrale</i>	39	58	129	216
<i>Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGE)- corps des Mines</i>	6	13	18	11
<i>Direction générale du Trésor</i>	nd	17	26	25
<i>Corps des administrateurs de l'INSEE</i>	10	9	7	7
<i>Direction interministérielle de la transformation publique (DITP)</i>		6	15	1
<i>Ministère de l'Europe et des affaires étrangères</i>	15	21	19	19
<i>Ministère de l'intérieur (direction du management de l'administration territoriale DMATES)</i>	4	12	5	9
<i>Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse - services déconcentrés (21 académies et vice-rectorats)</i>	800	943	1003	1016
<i>Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (55 établissements d'enseignement supérieur)</i>	63	nd	nd	134

Source : Réponses aux questionnaires de la Cour des comptes. « Les mobilités entre les secteurs public et privé - Un encadrement très inégal selon les fonctions publiques, des ajustements nécessaires », Cour des comptes, remis le : 14 mai 2025

7. b La part des avis d'incompétence, d'irrecevabilité et de non-lieu à statuer rendus par la HATVP sur le total des avis rendus

	2020	2021	2022	2023
<i>Incompétence</i>	9 %	7 %	1 %	5 %
<i>Irrecevabilité</i>	22 %	5 %	2 %	6 %
<i>Non-lieu à statuer (NLAS)</i>	1 %	0 %	0 %	1 %
<i>Somme de ces avis sur le total des avis rendus</i>	32 %	12 %	3 %	12 %

Source : HATVP

Note : Créée par les lois du 11 octobre 2013 relatives à la transparence de la vie publique, la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (tout particulièrement la direction juridique et déontologique) est chargée de l'instruction des demandes d'avis sur les questions d'ordre déontologique et des avis relatifs à la reconversion professionnelle des personnes. Lors de la création de cette mission, en 2020, la HATVP a bénéficié du transfert de quatre emplois auparavant dévolus à la Commission de déontologie de la fonction publique. La mission de contrôle déontologique traite seule la très grande majorité des dossiers qui lui sont confiés.